

LE RÔLE DE LA FRANCE APRÈS LES INDÉPENDANCES

Jacques Foccart et la pax gallica

[Jean-Pierre Bat](#)

De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine »

2010/3 n°235 | pages 43 à 52

ISSN 0002-0478

ISBN 9782804161187

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-3-page-43.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le rôle de la France après les indépendances

Jacques Foccart et la *pax gallica*

Jean-Pierre Bat

Si la France s'est officiellement retirée du continent africain après la décolonisation, elle est restée liée à ses anciennes colonies par des accords de défense. À travers la coopération, la présence et l'intervention militaire, mais aussi le renseignement, elle a maintenu des liens privilégiés. À travers le personnage de Foccart et la cellule africaine de l'Élysée, Jean-Pierre Bat analyse la politique de sécurité française en Afrique et démystifie le « système Foccart ».

Mots clés : France – Afrique – « pré-carré » français – Jacques Foccart – Décolonisation – Sécurité – Opération militaire – Armée française – SDECE – Intervention militaire

L’expression « pré-carré » apparaît pour la première fois sous la plume de Vauban, dans un courrier adressé au ministre Louvois le 3 janvier 1673. L’objectif est d’harmoniser, régulariser et fortifier les frontières du royaume afin de mieux résister aux agressions extérieures. L’application la plus aboutie de cette stratégie s’inscrit comme une des clés de voûte de la décolonisation de l’Afrique subsaharienne, orchestrée entre 1958 et 1974 par Jacques Foccart, baron gaulliste, conseiller élyséen et secrétaire général des Affaires africaines et malgaches.

Depuis les indépendances, la France a été traditionnellement accusée de néocolonialisme à travers ses interventions militaires sur le continent. Foccart en est désigné comme l’architecte. Il convient de se pencher sur la façon dont ce dernier, dans les années 1960, a forgé au fil des expériences cette ligne de force de la politique africaine de la France. Pierre Biarnès, journaliste du *Monde*, a résumé de manière lapidaire l’orientation générale de cette politique : « Consolider le pouvoir des dirigeants qui jouaient loyalement le jeu de l’amitié

Jean-Pierre Bat est archiviste paléographe et agrégé d’histoire. Sa thèse d’école des chartes s’intitulait *Congo, an I. Décolonisation et politique française au Congo-Brazzaville, 1958-1963*. Il est

actuellement doctorant à l’université Paris I/Panthéon-Sorbonne au Centre d’études des mondes africains (CEMAf). Sa thèse a pour titre « *Cendrillon et les barbouzes* ». *La décolonisation de l’AEF selon*

Foccart, entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires, 1956-1969. Il appartient au groupe de recherche informel Gempa (Groupe d’études des mondes policiers africains) (bat.jeanpierre@gmail.com).

franco-africaine [...] et faire sentir le mors à ceux qui regardaient un peu trop dans d'autres directions; contrer en même temps les visées des puissances concurrentes dès qu'elles étaient jugées menaçantes » (Biarnés, 1987).

La sécurité des États africains, enjeu majeur de la décolonisation

Paris, point d'équilibre de la sécurité africaine. Au fil de l'année 1960, les délégations africaines se succèdent à Paris pour les négociations des indépendances. Foccart veut ratifier simultanément l'accès à la souveraineté internationale et les accords de coopération et de défense¹. Si la « Communauté » est *de facto* abolie, sa conception sécuritaire, suscitée avec la création d'un bloc francophone, se poursuit avec un ensemble d'accords bilatéraux. Paris est plus que jamais le point d'équilibre de la sécurité africaine. La coopération est une solution pour prolonger l'esprit, sinon la lettre, de la « Communauté ». Ce pacte donne à la France la capacité de corriger toute déviation politique.

Cet ordre, nommé *Pax Gallica* en référence à la *Pax Romana*², nécessite un cadre légal. Foccart a toujours attaché un soin particulier à valider les interventions françaises grâce aux accords de défense et de coopération, tandis que le président Valéry Giscard d'Estaing, une décennie plus tard, justifie plutôt les interventions françaises au nom du rôle de la France dans la « guerre fraîche » – quitte à sortir du cadre strictement tracé par la coopération, comme avec Lamantin en Mauritanie en 1977, Verveine et Bonite au Shaba en 1977 et 1978.

Les gouvernements révolutionnaires qui se sont installés au cœur du pré-carré ont donc placé comme objectif prioritaire la révision de ces accords de défense et de coopération, comme le Congo-Brazzaville entre 1964 ou Madagascar en 1973. Avec le changement de cap politique de la « grande île », la France perd ainsi Diego-Suarez (base n° 182), une de ses plus importantes bases aériennes.

Le maillage militaire français sur le continent est garanti par le réseau hérité de la géographie coloniale, et optimisé à la faveur des indépendances. Trois zones militaires outre-mer (ZOM) constituent les « régions » militaires. Chacune est dotée d'un état-major : Dakar pour l'ancienne AOF, Brazzaville pour l'ancienne AEF (jusqu'en 1964, date à laquelle le dispositif est replié sur Libreville) et Tananarive pour Madagascar (jusqu'en 1973, fonctionnant comme une tour de contrôle sur l'océan Indien). Le maillage local est composé de bases militaires telles que Dakar, Port-Bouët, Bangui, Bouar, Brazzaville, Libreville,

1. Si tous les gouvernements ne signent pas simultanément les deux traités (comme la délégation ivoirienne et mauritanienne), le principe voulu par Foccart n'est pas remis en cause pour autant. Dans le cas d'Houphouët-Boigny, il s'agit

de montrer sa déception quant à la liquidation si rapide de la Communauté.

2. Antoine Glaser et Stephen Smith l'ont qualifié de *Pax Franca* dans *Comment la France a perdu l'Afrique* (Hachette, 2006).

3. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Fort-Lamy ou Djibouti. En accord avec Paris, le chef d'état-major de chaque ZOM est autorisé à mobiliser les troupes françaises pour résoudre toute crise majeure – même une crise politique si le gouvernement légal semble menacé.

La coopération française va en réalité plus loin avec les services de renseignement et de sécurité. Après le 13 mai 1958, et en vue de préparer la période postcoloniale, le commandant Maurice Robert (Renaud, 2005), chef de poste du SDECE³ à Dakar et militant gaulliste, est nommé à la direction du secteur N (Afrique) du SDECE. Sa mission est d'organiser le réseau de renseignement en Afrique, ainsi que d'assurer la création de services de renseignement africains. Il imagine alors une structure originale et inédite, qu'il installe dans chaque capitale : le poste de liaison et de renseignement (PLR), chargé d'assumer ce double objectif. Le principe initial de travail est simple : ce qui est bon pour la sécurité de la France est bon pour la sécurité du gouvernement local, et vice-versa. Le chef du PLR se place à un carrefour stratégique, à la croisée des services français et de la présidence africaine. Le meilleur exemple est fourni par le lieutenant-colonel Bichelot à Abidjan. Houphouët-Boigny apprécie tellement ses services qu'il décide de s'attacher personnellement cet officier en 1968, une fois celui-ci dégagé de ses obligations militaires françaises. Dans les faits, Bichelot reste un agent essentiel de la sécurité ivoirienne de 1963 au début des années 1980.

Parallèlement, les services de contre-espionnage policiers (DST) décident de s'investir dans le dossier africain. Un nouveau service est créé au sein de la police française à la faveur de la décolonisation : le Service de coopération technique international de la police (SCTIP). Ses délégués prennent également place dans chaque capitale africaine. Leurs compétences s'inscrivent dans l'héritage direct de l'éphémère Service de sécurité extérieure de la communauté (SSEC), qui a fonctionné de 1958 à 1961. Le 2^e bureau et la sécurité militaire cherchent plus que jamais, face à cette concurrence croissante, à maintenir leurs activités pour prouver leurs compétences africaines. La communauté du renseignement en Afrique est représentée par tous les services français.

Dans l'ensemble, la mission de ces services est tout autant (sinon plus) un travail de contre-ingérence qu'un travail de renseignement classique. Force est de constater que c'est un des plus efficaces leviers de l'influence française : la sécurité personnelle du président devient un lien intime entre la France et ses partenaires. Plus la France est investie dans cette question, plus le président africain est assuré d'être un « ami de Paris », ayant tout intérêt à défendre les intérêts français dans sa zone, participant ainsi directement de la sécurité du pré-carré.

L'engagement français dans ces dossiers sécuritaires relève donc d'un très haut niveau politique. Avec un sens de l'humour évident, l'ambassadeur Barberot à Bangui, particulièrement intéressé par ces affaires, écrit à Foccart en décembre 1964 pour protester contre la fermeture du PLR du capitaine Portafax : « J'échangerais très volontiers, par exemple, le capitaine Portafax contre un taxidermiste et un directeur d'artisanat dont l'activité n'a qu'un

caractère folklorique et qui sont au surplus assez médiocres. [...] Avec lui disparaîtra le seul moyen efficace d'action efficace contre les manœuvres de pénétration des Chinois et des Russes. [...] Portafax disposait, sous couvert de l'autorité présidentielle, des moyens gouvernementaux centrafricains pour le faire⁴. » Toutefois, les interventions françaises doivent répondre à certaines règles. La première d'entre elles est l'appel nécessaire d'un président africain, ou, à défaut, d'un de ses délégués s'il est dans l'impossibilité de le faire, comme c'est le cas au Gabon en 1964.

L'armée française, frein à la montée de la violence. Au début des années 1960, plusieurs mobilisations de l'armée française peuvent être relevées, mais très peu donnent lieu à une réelle intervention. Plusieurs situations de troubles ont provoqué l'état d'alerte, la plupart du temps dans les capitales, cœur névralgique du pouvoir politique. Le rôle de l'armée française est plutôt d'être une garantie pour geler les affrontements de manière pacifiée pour trouver une solution négociée à la crise, plutôt qu'une escalade vers l'affrontement. En décembre 1962, à Dakar, le coup de force de Mamadou Dia est neutralisé par les troupes sénégalaises restées loyalistes mais, en second rideau, les parachutistes français ont été mis en alerte au cas où la situation se dégrade. En septembre 1963, dans les rues de Fort-Lamy, le président Tombalbaye envoie l'armée et la gendarmerie tchadienne – commandées par deux Français, le capitaine Saint-Laurent et l'adjudant-chef Gelino, au titre de la coopération – contre des manifestants musulmans et nordistes. Là aussi, l'armée française est placée en état d'alerte, même si l'affaire ne revêt pas une dimension aussi grave qu'à Dakar.

Le cas tchadien est particulièrement intéressant car il montre la conception de l'intervention militaire selon le pouvoir local : une manière de compenser les défaillances techniques de ses propres troupes. Au contraire, l'état-major français – approuvé en cela par Pierre Messmer, ministre des Armées – a plutôt l'habitude d'être très attentif aux conditions d'engagement après la mise en alerte, considérant les conséquences politiques d'une telle opération. En d'autres termes, si les mises en alertes peuvent être fréquentes, le feu vert pour une opération est bien plus délicat à obtenir. Faut-il en conclure que Tombalbaye a réagi avec outrance ? Pour mieux cerner sa décision, il convient de considérer le traumatisme causé par la révolution congolaise au sein du pré-carré.

4. Archives nationales, fonds privé Foccart 160. République centrafricaine, audiences 1960-1966. Télégramme officiel de Barberot, décembre 1964.

5. Service historique de la Défense, 6 H, maintien de l'ordre au Gabon. Ordre de réquisition de Paul-Marie

Yembit en l'absence du président Léon M'Ba, 19 février 1964.

6. Entretien avec Jacques Pigot, coopérant faisant fonction de secrétaire général de la présidence gabonaise (Libreville, octobre 2008). L'ambassadeur Cousseran est sanctionné par Foccart à l'issue de

la crise. Il est finalement relevé de ses fonctions non seulement pour ne pas avoir su anticiper le putsch, mais aussi (et surtout) pour avoir amorcé le 18 février des pourparlers avec Jean-Hilaire Aubame, validant implicitement les revendications des insurgés aux yeux de Paris.

Intervenir ou ne pas intervenir ?

En août 1963, trois jours ont suffi pour renverser le président Fulbert Youlou à Brazzaville, un personnage clé de la stratégie française en Afrique centrale. Il ne peut être question d'analyser en détail les événements. Retenons que la réaction française s'est vue pénalisée par un manque cruel de coordination entre les pôles de décision. La révolution a lieu les 13, 14 et 15 août, à une période de vacances. En effet, Foccart étant absent de Paris au moment du déclenchement de la révolution, Messmer prend sur lui de refuser l'engagement militaire : le général Kergaravat, chef d'état-major de la ZOM 2, estime qu'il se verrait dans l'obligation d'ouvrir le feu sur les manifestants s'il devait intervenir. Un point de vue démenti par Foccart quand il rentre en catastrophe à l'Élysée – trop tard pour revenir sur cette décision. Les manifestants marchent donc devant les soldats français restés l'arme au pied. Des années plus tard, le journal révolutionnaire *Dipanda* continuera à dauber sur la passivité de l'armée française.

Le plan militaire français s'avère-t-il inopérant ? Techniquement, il pouvait tout à fait fonctionner. Politiquement, il se solde par un échec majeur, engendré par la mauvaise interprétation du rôle de l'élément militaire dans la philosophie sécuritaire de Foccart : la France doit soutenir coûte que coûte ses alliés. L'armée française n'avait donc pas à affronter les populations civiles comme le redoutait Kergaravat, mais à s'interposer. Elle devait être le garant de l'ordre public, d'un ordre qui empêche de réunir les circonstances favorables à une manifestation de masse aux portes du palais, qui puisse dégénérer en révolution – ce qui se passe à Brazzaville les 14 et 15 août. Cette interposition aurait dû isoler les meneurs du peuple, et fournir à Youlou du temps et des circonstances favorables pour négocier et ainsi rester président.

Cette révolution, surnommée les « Trois Glorieuses », a provoqué un profond traumatisme parmi les chefs d'État amis de la France. Foccart décide alors que plus jamais pareil événement ne doit pouvoir se reproduire. Ce qui explique la violence de la réaction française à Libreville en février 1964.

Dans la nuit du 17 au 18 février, le président Léon M'Ba est enlevé au cours d'un coup d'État organisé par une équipe d'officiers gabonais. Sitôt informé, Foccart tient une réunion de crise dans la nuit et décide d'envoyer les parachutistes contre les putschistes. De Gaulle valide le lendemain matin la décision prise par son conseiller. Paul-Marie Yembit appose sa signature au bas de l'ordre de réquisition, en qualité de mandataire présidentiel (sans doute *a posteriori* malgré la date mentionnée sur le document)⁵. Les éléments français lancent l'assaut sur Libreville le 19 février à l'aube, prennent le contrôle des bâtiments officiels et affrontent les soldats gabonais au camp de Baraka. L'affaire est close en fin d'après-midi. Après Brazzaville en 1963, la ligne de conduite de Foccart est indiscutable : aucune négociation avec les auteurs du putsch. Le président Léon M'Ba doit être restauré intégralement⁶. Dans l'esprit de Foccart, la solution militaire est insuffisante. Les parachutistes, assurant le contrôle de Libreville environ un mois, confèrent une mauvaise image

internationale à la France, sans être d'aucun secours à la reconstruction de l'État gabonais.

C'est pourquoi Foccart envoie quatre missions pour compléter le volet tactique de la restauration de M'Ba. Le colonel Lagarde est censé étudier au plus tôt un plan de retrait des soldats français dans les meilleures conditions. Le commissaire René Galy est envoyé pour le compte du SCTIP réformer les services de sûreté et de renseignement, afin de doter le régime d'un système de sécurité capable d'anticiper toute menace à venir. Bob Maloubier, ancien capitaine du service Action du SDECE, est rappelé pour constituer une garde présidentielle, destinée à devenir une véritable garde prétorienne. Guy Ponsaillé, ancien administrateur colonial reconverti chez Elf, devient le conseiller spécial du président gabonais : sa première mission consiste à organiser des élections législatives qui doivent confirmer publiquement la restauration du pouvoir de Léon M'Ba.

L'intervention militaire n'est pas une solution *sui generis*. Voilà une conclusion majeure sur la philosophie sécuritaire, selon Foccart. C'est simplement un *medium* pour congeler une situation, l'empêcher de dégénérer ; mais une crise politique nécessite une réponse politique ! La résolution musclée de la crise gabonaise a un écho retentissant démontrant la volonté foccartienne de défendre l'intégrité originelle du pré-carré. Néanmoins, toute crise militaire ne trouve pas d'issue politique, comme l'illustre le Tchad.

Premier constat d'échec, la construction de l'État. Foccart avait mandaté entre 1966 et 1967 deux agents gaullistes, Philippe Lettéron et Pierre Debizet, pour optimiser la réforme du parti populaire tchadien (PPT), le parti présidentiel – parti unique. En vain. Entre-temps, la contestation se transforme en rébellion après les troubles du Mangalme de l'automne 1965 et la création du Frolinat en 1966, sous la houlette d'Ibrahim Abatcha. Après les *rezzou* de 1968, l'armée française est intervenue sporadiquement une première fois cette année-là. Sous peine de voir le territoire et l'État implorer, la France s'engage dans un processus militaire plus long l'année suivante. L'opération Limousin est donc déclenchée en 1969, au terme d'une série d'échecs politiques.

Il s'agit de l'intervention française la plus importante depuis la guerre d'Algérie. Le Tchad est devenu à plus d'un titre le symbole des accusations néo-coloniales contre la France. La principale raison qui motive le choix de Foccart est que, dans le sillage de la rébellion, la Libye pratique une politique d'ingérence à la frontière du pré-carré. Foccart, tout en validant l'opération Limousin, reste bien conscient qu'elle ne peut en aucun cas constituer une solution politique. Le Tchad fonctionne donc comme une marche militaire à l'échelle de l'Afrique francophone. Dans ces conditions, un terme est mis à l'intervention en 1972, après que la France a rappelé militairement sa sphère d'influence géographique

7. Archives nationales, 90 AJ 144, archives Lettéron, Tchad. Note de

Lettéron sur la crise du Tchad, 24 octobre 1967.

à ses *challengers*. L'enjeu est de mesurer la capacité de résistance du Tchad, c'est-à-dire la capacité d'investissement de la France pour défendre sa frontière continentale.

Le gendarme de l'Afrique ?

Les interventions militaires ont été analysées comme une part essentielle de la politique africaine de Foccart. En réalité, elles prennent moins d'importance que les systèmes de renseignement et de sécurité dans la philosophie sécuritaire imaginée par Foccart. Les engagements militaires sont donc relativement rares, tandis que le SDECE et le SCTIP pratiquent une activité quotidienne d'influence. Le renseignement se niche au cœur du pouvoir, à la droite des présidents africains tant qu'ils jouent l'amitié franco-africaine, et constitue le levier principal de leur sécurité politique. La présence militaire française doit cependant être importante pour être capable d'agir partout dans le pré-carré comme une garantie de l'autorité française, une sorte de grand frère protecteur envers les nouvelles Républiques. Tombalbaye l'a parfaitement compris, ainsi que Philippe Lettéron, un de ses conseillers placé auprès de lui par Foccart, le note avec un style fleuri dans un rapport de 1967 : « F. [Foccart] soutient personnellement TBB [Tombalbaye], deux "amis" lui ont été détachés. Pour FT [François Tombalbaye], c'est leur *présence*, seule, qui compte. Les deux "amis" peuvent passer toutes les journées à la piscine... *Ils sont là*. Ils sont les représentants du croquemitaine. Si un militaire ou un politicien a l'envie de virer FT, ce dernier lui montre du doigt les deux "amis" qui vont prévenir "Big Father" [Charles de Gaulle], lequel enverra son armée et sa bombe A pour défendre FT. Leur départ signifierait dans l'esprit de FT et des "ambitieux" au courant que "Big Father" ne soutient plus FT⁷. »

La « politique de la canonnère » ou une « diplomatie du béret rouge » ?

La pression militaire française en Afrique ne se traduit pas systématiquement à travers ces deux approches. C'est essentiellement une garantie pour un ordre antirévolutionnaire sur le continent – à une époque où la guerre froide se réchauffe dans l'Afrique des années 1960.

Toutefois, la « diplomatie du béret rouge » existe bel et bien dans l'esprit de Foccart, mais avec une fonction très précise : servir de *medium* pour une « correction politique » – selon la définition fournie par la pratique du coup d'État par le Directoire pour encadrer la fin de la Révolution française (1795-1799) (Serna, 2005). L'action militaire n'a pas d'intérêt propre pour Foccart si elle n'est pas suivie d'une opération politique. Limousin, bien qu'étant l'opération la plus importante de la période Foccart, s'impose pourtant comme le négatif de cette stratégie. En conséquence, l'image traditionnelle d'un Foccart, inventeur du « gendarme de l'Afrique » est à reconsidérer à cette lumière.

En effet, le feu vert de Foccart pour des opérations militaires est traditionnellement donné pour restaurer des chefs d'État amis de la France, renversés

à la faveur d'une révolution. L'ordre doit être donné très rapidement, en moins d'une journée pour que l'action soit utile. Foccart s'est vu parfois barré dans cette politique à Paris, comme au Dahomey en 1967 : Soglo déposé, Foccart n'obtient pas la validation présidentielle pour sauver ce président. Au contraire, le recours à la force n'est pas systématique pour les sorties de crise. Toujours au Dahomey, quand Kérékou prend le pouvoir, Foccart laisse faire, estimant que le pays vivait depuis 1967 un véritable « carrousel » politique.

« La conception sécuritaire et militaire du pré-carré ». Le meilleur exemple du pragmatisme foccartien se trouve en 1966, en Centrafrique, avec le putsch du colonel Bokassa. La France aurait pu intervenir, mais Foccart a préféré laisser faire. Pourquoi ? Toutes les conditions sont réunies pour justifier, selon les canons foccartiens, une intervention en vue de restaurer David Dacko. Les rapports de 1966 du colonel Mehay, attaché militaire à l'ambassade de France à Bangui, donnent un fragment d'explication de l'attitude française – répondant au traditionnel proverbe britannique *wait and see* : « C'est en définitive, selon la mesure dans laquelle la France jugera possible de le soutenir, que l'équilibre du nouveau régime, formé autour de la personne du colonel Bokassa, pourra être maintenu, évitant le danger d'un glissement à gauche⁸. » De même, « j'incline à penser que l'intérêt de notre pays est, malgré tout, de faire en sorte que le colonel Bokassa reste au pouvoir aussi longtemps qu'il saura demeurer raisonnable », écrit le colonel Mehay⁹.

Dans la Centrafrique de Bokassa, les conceptions sécuritaires rejoignent parfaitement les conceptions politiques de l'ordre francophone. Peut-on conclure que Foccart a été le premier théoricien du « gendarme de l'Afrique » ? De fait, les interventions militaires sur le continent apparaissent comme le véritable héritage de la politique africaine de la France, cinquante ans après les indépendances – comme s'il s'agissait de la seule logique qui pourrait être retenue.

Il convient de considérer qu'il n'existe aucune approche idéologique ni systématique dans l'emploi de l'atout militaire selon Foccart. Comparé aux présidents Giscard et Mitterrand, Foccart a eu peu recours aux interventions militaires. Bien sûr, le contexte des années 1970 et 1980 a profondément bouleversé le paysage international et africain, de nouvelles logiques s'imposent. René Journiac, successeur de Foccart auprès de Giscard d'Estaing, pratiquera une politique moins scrupuleuse de la validation légale des interventions au nom des accords de défense et de coopération : en 1979, l'opération Barracuda qui liquide le régime de Bokassa en est le meilleur exemple (Foccart dénoncera cette intervention dans ses mémoires).

8. Service historique de la Défense, 10 T 640, 2^e bureau, Centrafrique. Rapport mensuel du colonel Mehay, 31 mai 1966.

9. Service historique de la Défense, 10 T 640, 2^e bureau, Centrafrique. Rapport annuel du colonel Mehay, novembre 1966.

10. Archives nationales, 90 AJ 68, archives Lettéron, Congo-Léopoldville. Conférence de presse de Moïse Tshombé, 12 octobre 1964.

François Gaulme propose une chronologie en trois périodes pour les interventions de l'armée française en Afrique : 1960-1974, la stabilisation de l'influence ; 1974-1994, l'extension et la modernisation des interventions ; et après 1994 avec la sortie du cadre strictement bilatéral (Gaulme, 2007). C'est à partir de la fin des années 1970 qu'apparaît la « diplomatie du Jaguar » (du nom de l'avion de chasse français) (Lespinois, 2005), à l'occasion de Lamantin en Mauritanie en 1977 (Evrard, 2010). Avec les opérations Tacaud, Manta et Épervier, la politique française au Tchad devient synonyme d'intervention militaire quasi-permanente. Pour Foccart, le plus important est moins de mener une opération spectaculaire que de mener un travail d'influence quotidien. Pour une telle stratégie, le SDECE s'avère un meilleur outil.

Au total, la politique militaire voulue par Foccart est à replacer dans la philosophie de dessein international de la France du général de Gaulle (Vaïsse, 2009). Son volet africain est parfaitement résumé par la conférence de presse du 12 octobre 1964 du Premier ministre congolais Moïse Tshombé, rédigée par Jean Mauricheau-Beaupré, un agent de Foccart : « Paris est une capitale africaine et européenne, aujourd'hui plus que jamais. Le nouveau mot qui doit succéder à "Empire" est plus prosaïque, c'est le parapluie atomique, la protection par des accords militaro-politiques [...]. Il est clair que l'Afrique étant sous la France, étant le losange dont la France est le sommet, c'est la protection atomique qu'elle doit rechercher (jusqu'au cap de Bonne Espérance)¹⁰. »

Cette contribution a fait l'objet d'une présentation lors du colloque : « 1960: the "Year of Africa" and French de-colonisation re-visited. A "French solution" for Sub-Saharan Africa? », organisé les 6 et 7 septembre 2010 à l'université de Portsmouth par Tony Chafer et Alexander Keese. La rédaction d'*Afrique contemporaine* remercie chaleureusement les organisateurs.

Bibliographie

Bat, J.-P., Geneste, P. (2010), « Jean Mauriceau-Beaupré : de Fontaine à Mathurin, JMB au service du Général », *Relations internationales*, n° 142, Paris, PUF, p. 87-100.

Bernault-Boswell, F. (1996), *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1964*, Paris, Karthala.

Biarnès P. (1987), *Les Français et l'Afrique noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin.

Boutet, R. (1990), *Les Trois Glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Dakar, Chaka.

Buijtenhuijs, R. (1978), *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad 1965-1976*, Paris, La Haye, New York, Mouton.

Correau, L., Weddeye, G. (1978), *Témoignage pour l'histoire du Tchad*, RFI.

Dingammadji A., Ngarta T. (2007), *Parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L'Harmattan.

Durand, P.-M. (2007), *L'Afrique et les relations franco-américaines dans les années soixante : aux origines de l'obsession américaine*, Paris, L'Harmattan.

Evrard, C., (2010), « D'Écouvillon à Lamantin, l'indépendance mauritanienne vue par l'armée française. Quelle transmission du « pouvoir militaire » ? », *Afrique contemporaine*, n° 235.

Foccart, J., Gaillard, P. (1995 et 1997), *Foccart parle*, t. I et II, Paris, Fayard/Jeune Afrique.

Foccart, J. (1997-2001), *Journal de l'Élysée*, t. I à V, Paris, Fayard/Jeune Afrique.

Glaser, A., Smith, S. (2006), *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Hachette.

Keese, A. (2004), « L'Évolution du leader indigène aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique et Histoire*, n° 2, Paris, Verdier, p. 141-170.

Lespinois, J. (2005), « Emploi de la force aérienne. Tchad, 1969-1987 », *Penser les Ailes françaises*, n° 6, juin, p. 67-74.

Maloubier, B. (1986), *Plonge dans l'or noir, espion !*, Paris, Robert Laffont.

N'Solé Bitéghe, M. (1990), *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Dakar, Chaka.

Renaud, A., Robert, M. (2004), *Ministre de l'Afrique*, Paris, Seuil.

Vaïsse, M. (2009), *La Puissance ou l'influence*, Paris, Fayard.